



### Délibération n°CA-2017-05

## Mise à jour du règlement de formation et de certification des sapeurs-pompiers du SDIS 70

#### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22      Date de convocation : 21 décembre 2016  
Présents : 16      Quorum fixé à 13 membres  
Votants : 16  
Procuration : 0

#### Résultats du vote :

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET		X	
Mme Martine PEQUIGNOT	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD	X	
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
M. Alain BLINETTE		
Mme Corinne BONNARD		X
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		X
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		X
M. Hervé PULICANI	X	
M. Frédéric BURGHARD		X
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		
M. Yvan GUIGNOT		

#### Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
ADC Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
LTN Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE		

#### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

#### Etaient également présents

Monsieur le comptable public, Laurent TISSOT, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
Monsieur le commandant Matthieu FAURE, chef du groupement "gestion des risques"
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires le 13 juin 2016,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique le 21 novembre 2016.

---

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le groupement "Gestion des Risques" a rédigé le règlement de formation et de certification des sapeurs-pompiers du SDIS 70.

Ce sont les arrêtés du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires qui prescrivent l'établissement d'un règlement de formation et d'un règlement d'évaluation.

Ce règlement de formation et de certification des sapeurs-pompiers du SDIS 70 concerne les personnels suivants :

- les sapeurs-pompiers professionnels,
- les sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental,
- les sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux,
- les personnels administratifs et techniques,
- les jeunes sapeurs-pompiers.

Les instances devant être consultées ont émis un avis favorable :

- le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le 13 juin 2016,
- le Comité Technique, le 21 novembre 2016.

Pour information, l'avis du conseil d'administration ne constitue pas une formalité obligatoire à l'effet d'acter ce règlement. Cependant, eu égard à l'importance et l'enjeu que représente la formation pour l'établissement et l'ensemble de ses personnels, il a semblé indispensable de le présenter pour avis aux membres du conseil d'administration.

Le projet de règlement de formation et de certification des sapeurs-pompiers du SDIS 70 a été transmis au format électronique à l'adresse mail des membres du conseil d'administration renseignée auprès du secrétariat de direction le même jour que l'envoi des rapports.

**Décision**

Les membres du Conseil d'administration émettent, à **l'unanimité**, un avis favorable sur le projet de règlement de formation et de certification des sapeurs-pompiers du SDIS 70.

La délibération du bureau n°B-2013-03 du 11 janvier 2013 de mise à jour du règlement de formation est abrogée.

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le : 03/02/2017

Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

**Le président du conseil d'administration,**



**Robert MORLOT**